

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 JUILLET 2021

L'an deux mille vingt et un, et le 05 Juillet, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle polyvalente sous la présidence de Mme SCHNEIDER Sylvie, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29/06/2021

Secrétaire : MOLLARD André

Présents : SCHNEIDER Sylvie, BATTARD Patrick, BERTHET Daniel, COUX Emmanuel, DONZEL Jérôme, FEITH Jérôme, FIAMENGHI Martine, LINETTE Séverine, MOCELLIN Yves, MOLLARD André, MOLLOT Henri, STROOBANT Maëlle, VUAGNOUX Philippe.

Absente : LOVET Céline (1 procuration de vote), JONGMANS Thérèse (1 procuration de vote).

OUVERTURE DE SÉANCE

[POINT A RAJOUTER A L'ORDRE DU JOUR](#) : Cession de terrain au profit de la commune.

INFORMATIONS GENERALES

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE SAVOIE

Mme Le Maire fait le point sur le comité des maires du 03/06/2021 consacré au Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) avec l'Etat. La commune a présenté 2 projets : la réfection du toit de l'Eglise et l'aménagement de sécurité au Chef-Lieu.

- Mme Le Maire informe les élus que la signature du compromis de vente avec la Société JUDO pour la parcelle C n° 260 située au Chef-Lieu, a eu lieu le 23/06/2021. La promesse de vente est consentie pour une durée expirant le 11/03/2022.

- Mme Le Maire fait part aux élus de l'arrêté préfectoral du 28/05/2021 portant réquisition de terrains sur la commune pour la mise en place d'une aire de stationnement temporaire destinée à l'accueil des grands passages des gens du voyage.

COMMISSION URBANISME

Autorisations d'urbanisme accordées

- 1 déclaration de travaux pour un abri bois, au nom de M. CERUTTI Guy, Route Adjudant Constant CHENE, accordée le 02/06/2021.

- 1 déclaration de travaux pour le changement des fenêtres et l'isolation extérieure de la maison, au nom Mme VLATKOVIC Christelle, Rue Pichat, accordée le 28/05/2021.

- 1 déclaration de travaux pour la pose de vélux, au nom de de M. SIBERT Jean-Daniel, Route des Vignobles, accordée le 28/05/2021.

- 1 déclaration de travaux pour une clôture, au nom de Mme GUITTAT Virginie, Rue au Carré, accordée le 21/05/2021.

- 1 déclaration de travaux pour la réfection de la toiture, au nom de M. BEZIANE Ichem, Route des Plattières, accordée le 02/06/2021.

- 1 déclaration de travaux pour le ravalement des façades, au nom de M. BEZIANE Ichem, Rue des Bertettes, accordée le 02/06/2021.

- 1 déclaration de travaux pour le ravalement des façades, au nom de M. BEZIANE Ichem, Rue des Bertettes, accordée le 02/06/2021.

- 1 déclaration de travaux pour le changement des fenêtres et volets, au nom de Mme BATTARD Jeannine, Rue de la Croisette, accordée le 25/06/2021.
- Un permis de construire pour une maison d'habitation, au nom de M. FERREIRA Fernand, Rue au Carré, accordé le 21/05/2021.

COMMISSION DES TRAVAUX

- M. MOLLARD André informe les élus que la consultation pour la réfection de la voie communale de la Chatelle a été lancée. La remise des offres est fixée au 09/07/2021.
- La réception de la réfection des sanitaires de la salle polyvalente aura lieu le 12/07/2021.
- Le sol abîmé de la salle polyvalente sera repris en totalité par l'entreprise entre le 19 et 31/07/2021.

COMMISSION COMMUNICATION

- La commission s'est réunie afin de faire le bilan de la 1^{ère} newsletter et pour commencer à travailler sur le bulletin municipal de 2022.

COMMISSION ENVIRONNEMENT ET TRANSITION ECOLOGIQUE

- M. BERTHET Daniel fait le point sur la réunion de concertation du 09/06/2021 concernant les aménagements autour du lac.

COMMISSION VIE SOCIALE ET ASSOCIATIVE

- Mme FIAMENGGHI Martine précise que la fête de Ste-Hélène-du-Lac aura lieu le 22/08/2021. Une réunion aura lieu le 12/07/2021 avec les associations afin de finaliser l'organisation.

1- CESSION DE TERRAIN AU PROFIT DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal accepte la cession à un euro symbolique par les propriétaires de la parcelle B n° 1769 au profit de la commune. L'établissement de l'acte de vente sera effectué par Me ROISSARD et frais d'acte seront à la charge de la commune.

2- CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LES TRAVAUX DE SECURISATION DE LA RUE DE L'EGLISE

Le Conseil Municipal approuve l'offre de l'entreprise GUINTOLI, située à La Chavanne, d'un montant de 108 973.14 € TTC pour les travaux de de sécurisation de la rue de L'Eglise.

3- DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT AU TITRE DES AMENAGEMENTS DE SECURITE (Sécurisation de la rue de l'Eglise)

Le Conseil municipal demande au Département que la commune reçoive la subvention la plus élevée possible au titre des aménagements de sécurité pour la sécurisation de la rue de l'Eglise au centre du village.

4- MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION SUR LES DÉLÉGATIONS DONNÉES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal accepte de modifier la 1^{ère} délégation de la délibération du 10/06/2021 comme suit :

« De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services ainsi que toute décision concernant leurs avenants pour un montant maximal de 150 000 € et lorsque les crédits sont inscrits au budget ».

5- ADHESION AU GUICHET UNIQUE POUR LA MAITRISE DE L'ENERGIE

Le Conseil municipal décide d'adhérer au « Guichet unique renovation énergétique » mis en place par le Département.

- Fixe le niveau d'intervention communal en tous points identiques au dispositif départemental concernant les critères d'éligibilité pour les travaux retenus par celui-ci sur la base des montants de subventions suivants :

Type de travaux soutenu (guichet unique)	Montant du soutien
Travaux d'isolation : <ul style="list-style-type: none">- Murs par l'extérieur- Toiture terrasse- Toiture sous rampants- Combles perdus- Plancher bas- Parois vitrées	Entre 4 à 6 % du montant des travaux éligibles, selon les ménages Plafond de 16000 euros HT de travaux finançables
Chaudière automatique au bois	400 euros
Appareil indépendant au bois en remplacement d'un ancien appareil (avant 2002)	200 euros

- Valide les principes de fonctionnement qui définit l'articulation des échanges entre le Guichet unique et l'adhérent, le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), le respect du principe commun d'information du public.

- Précise que les dispositifs de soutien financier ne relevant pas du dispositif départemental, mais que la commune souhaite conserver, ne s'inscrivent pas dans le cadre du dispositif commun du « Guichet unique » et que par conséquent ces aides sont entièrement gérées par la commune :

- Les aides ne concernent que les opérations de rénovation (habitation de plus de 10 ans)
- Les aides ne concernent que les résidences principales (propriétaire ou bailleur)
- Accord préalable de la commune sur base d'un devis réalisé par un professionnel RGE
- Règlement après réception de la facture certifiant la fin des travaux.

Type de travaux retenu (commune)	Montant du soutien
Chauffe-eau solaire	300 euros
Chauffage solaire combiné	300 euros

6- TARIF ET RÈGLEMENT DE LA CANTINE ET LA GARDERIE

Le Conseil Municipal décide de garder la Sarl Bernard traiteur - VACAVANT TRAITEUR pour la livraison des repas de la cantine en liaison froide à 3.75 € TTC le repas. Il fixe le prix du repas pour la cantine scolaire à 5 € TTC et le prix de la garderie à 2.50 € le passage à partir du 02/09/2021. Le règlement de la cantine et de la garderie scolaire est approuvé et Mme Le Maire est autorisée à signer l'avenant n° 3 à la convention avec Sarl Bernard traiteur - VACAVANT TRAITEUR.

7- EMPLOI POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE

Le conseil municipal décide la création d'un emploi non permanent dans le grade d'ATSEM principal de 2^{ème} classe à temps non complet pour 23 heures 20 minutes hebdomadaires du 01/09/2021 au 05/07/2022 inclus. Cet agent s'occupera des grandes sections à l'école et assurera le deuxième service de la cantine.

8- CONVENTION ENTRE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE SAVOIE ET LA COMMUNE POUR UN CHANTIER JEUNES

Le Conseil Municipal charge Mme Le Maire de signer la convention avec la Communauté de Communes Cœur de Savoie pour un chantier de 4 jeunes, âgés de 16 ans minimum, du 26 au 30/07/2021 de 8 h à 12 h. Ils effectueront le déménagement de la vaisselle, le nettoyage des tables et chaises de la salle polyvalente sur la commune de Ste-Hélène-du-Lac.

DIVERS :

- Ciné plein air le 15/07/2021 sur la commune avec la projection du film « L'appel de la forêt » dès la tombée de la nuit.
- M. BATTARD Patrick précise que le Conseil Municipal Jeunes tiendra un stand pour la fête de Ste-Hélène et viendra présenter ses projets au prochain conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Maire,
Mme SCHNEIDER Sylvie